



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3471

Vote du Budget Primitif 2018 budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS : M. BRAILLARD, Mme MADELEINE

2017/3471 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DE L'AUDITORIUM – ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES HALLES PAUL BOCUSE, ET ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2018 pour le budget principal (A), le budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon (C) le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (D), et les états spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport du Maire – Budget primitif 2018 » également annexé au rapport.

Vu les projets de budgets primitifs pour 2018 pour le budget principal de la Ville de Lyon, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2018 pour les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissements ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2018 vous sont présentés et commentés ;

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975 ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget ;

Vu les délibérations des 17 octobre 1996 et 13 décembre 1999, 17 décembre 2001, 17 décembre 2012 et 20 décembre 2013 adoptant les durées d'étalement des subventions d'équipement et fonds de concours ainsi que les durées d'amortissement des biens renouvelables ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux du secteur public local, pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération n° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération n° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d'arrondissements, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l'année 2018 ;

Oùï les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l'article L 2511-36 du code général des collectivités territoriales qui s'est réunie le 5 décembre 2017 ;

Oùï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1°/- Les projets de budgets primitifs 2018 du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement sont approuvés comme suit :

A) Pour le budget principal

Budget Principal		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	805 070 306 €	805 070 306 €
Mouvements d'ordre:	68 303 546 €	68 303 546 €
Total :	873 373 852 €	873 373 852 €

B) Pour le budget annexe du Théâtre des Célestins

Budget du Théâtre des Célestins		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	7 981 758 €	7 981 758 €
Mouvements d'ordre:	208 700 €	208 700 €
Total :	8 190 458 €	8 190 458 €

C) Pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

Budget de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	16 669 292 €	16 669 292 €
Mouvements d'ordre:	119 670 €	119 670 €
Total :	16 788 962 €	16 788 962 €

D) Pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	2 115 312 €	2 115 312 €
Mouvements d'ordre:	298 007 €	298 007 €
Total :	2 413 319 €	2 413 319 €

E) Pour les Etats spéciaux d'arrondissement

Etats Spéciaux d'arrondissement		
	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	358 870 €	358 870 €
2e arrondissement	296 265 €	296 265 €
3e arrondissement	830 078 €	830 078 €
4e arrondissement	521 563 €	521 563 €
5e arrondissement	581 064 €	581 064 €
6e arrondissement	446 740 €	446 740 €
7e arrondissement	686 968 €	686 968 €
8e arrondissement	822 063 €	822 063 €
9e arrondissement	642 356 €	642 356 €

2°/- Pour l'année 2018, la fraction de reversement est maintenue à 1/3 de la taxe sur les spectacles au Centre Communal d'Action Sociale, conformément à l'article 1566 du code général des impôts.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM